

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 185

présenté par

M. Issindou, M. Gille, Mme Iborra, M. Rousset, Mme Marisol Touraine,  
Mme Boulestin, M. Marsac, Mme Langlade, Mme Berthelot, M. Bascou,  
Mme Coutelle, Mme Faure, Mme Génisson, M. Gorce, Mme Hoffman-Rispal,  
M. Juanico, M. Lebreton, M. Néri, M. Queyranne, M. Sirugue,  
M. Vauzelle, M. Vidalies, M. Villaumé  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 9**

À la dernière phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« appliqués »,

insérer les mots :

« par voie réglementaire de façon à ce que les versements destinés à la professionnalisation ne soient pas asséchés, afin de maintenir un équilibre de financement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision qui propose un encadrement réglementaire qui aura pour objet de préserver un équilibre de financement.